



CPM EXPRESS SPÉCIAL

12-01-2021 17 H 00

PROTOCOLE DE PRIORISATION DES SOINS INTENSIFS

INTENSIVE CARE PRIORITISATION PROTOCOLE

LE CPM INVOQUE LE DROIT À LA VIE POUR TOUS

CPM INVOKES THE RIGHT TO LIFE FOR ALL

AUX MEMBRES ET COMITÉS AFFILIÉS

TO MEMBERS AND AFFILIATED COMMITTEES

Montréal ce 12 janvier 2021 17 h. Le CPM apprend et suit de près les décisions qui seront prises par les autorités gouvernementales et médicales dans la foulée de la crise sanitaire actuelle, principalement en ce qui a trait à l'activation de protocoles de priorisation des soins intensifs.

Le CPM rappelle et enjoint les autorités et tous les médecins à garder en mémoire que :

- Le droit à la vie est sacré et est incontournable pour tout citoyen canadien et québécois;
- Nul n'a le droit de refuser, de négliger ou d'omettre de soigner une personne dont la vie est en danger, peu importe la condition médicale, l'âge ou la condition sociale ou économique dans laquelle elle se trouve;

- Toute hiérarchisation ou priorisation faite par quelque autorité gouvernementale ou médicale que ce soit, qui ne tiendra pas compte du droit à la vie de chaque personne au Québec ou au Canada, pourra générer sa responsabilité pénale et civile;
 - Chaque membre et comité est invité à tenir le CPM informé de toute information qui tendrait à confirmer que, en quelque lieu de soin que ce soit, on n'aurait pas respecté le droit sacré à la vie et aux soins.
-

CPM wishes to remind governmental and medical authorities of the following:

- The right to life is sacred and enshrined as a constitutional right in Canada and in Quebec, for all.
- No one has the right to refuse, to neglect or to omit to provide urgent health care to any given patient who is in a life-threatening situation.
- Any prioritization of health care, in the activation of any given prioritization intensive care protocol which would not take into account the right to life of any given citizen, could generate penal and civil liability, would it be committed by governmental or any medical authority.
- Each member and committee who witnesses such behaviour is called upon to inform CPM without any delay

Conseil pour la protection des malades